



Conseil économique et social

Distr. générale
15 novembre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Les forêts au service des populations, des moyens
de subsistance et de l'élimination de la pauvreté**

Les grands enjeux des forêts pour les populations, les moyens de subsistance et l'élimination de la pauvreté : conclusions et recommandations

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport contient les conclusions et recommandations à examiner par le Forum des Nations Unies sur les forêts pour faire face aux défis clefs liés au thème général de la neuvième session, à savoir « Les forêts au service des populations, des moyens de subsistance et de l'élimination de la pauvreté », principalement sur la base des rapports du Secrétaire général intitulés « Gestion communautaire des forêts » et « Les forêts au service des populations : fonctions culturelles et sociales des forêts et développement social » (E/CN.18/2011/4 et E/CN.18/2011/5). Les forêts ont un grand potentiel d'amélioration des moyens de subsistance du développement social et des contributions à l'élimination de la pauvreté dans le monde entier. Pour que les forêts soient une ressource naturelle vraiment durable et améliorent effectivement le bien-être des populations, un certain nombre de politiques et de programmes sont nécessaires aux niveaux local, national, régional et international. Les programmes de politique générale comprennent la bonne gouvernance des forêts, la sécurité des droits fonciers, l'accès et les avantages, la participation locale, les schémas de politique intersectorielle et paysagère ainsi que des financements et un engagement politique renforcés à tous les niveaux. Les nombreuses perspectives qui se profilent dans le contexte des forêts se rapportent notamment au changement climatique, à la rémunération des services écosystémiques, à l'approvisionnement en eau, à la restauration des sites forestiers et à la transition vers l'économie verte.

* E/CN.18/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Conclusions	4
A. Forêts et développement social	5
B. Valeur culturelle des forêts	6
C. Gouvernance forestière et sécurité des droits fonciers	6
D. Gestion communautaire des forêts	8
E. Nouveaux problèmes	9
III. Recommandations soumises à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts	10

I. Introduction

1. L'histoire de l'humanité et des civilisations est intimement liée à celle des forêts et des arbres. Les forêts sont d'une importance capitale du fait des biens et des services qu'elles fournissent et dont les peuples du monde entier dépendent à des degrés variables. Elles sont profondément enracinées dans les univers sociaux, culturels et spirituels. Les exemples d'imbrication des modes de vie et des forêts abondent sur tous les continents. De nombreux moyens de subsistance – agriculture, sylvipastoralisme, chasse et cueillette et autres activités terrestres – sont liés aux forêts et à la santé des espaces forestiers. Beaucoup de religions, de croyances et de traditions spirituelles sont liées aux arbres, aux plantes, aux forêts et aux animaux. Les forêts et la vie sauvage sont également une source de folklore et de spiritualité. Les connaissances traditionnelles sur les forêts accumulées depuis des milliers d'années font partie du tissu des sociétés et sont profondément ancrées dans les cultures des peuples autochtones tributaires des forêts.

2. Malgré la portée politique et pratique qu'a prise la question de la pauvreté dans le monde depuis quelques années, particulièrement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élimination de la pauvreté reste un défi de taille dans de nombreux pays en développement. Si d'importants progrès sont réalisés dans de nombreux pays émergents, la pauvreté n'en est pas moins aggravée par la crise économique et financière mondiale qui sévit actuellement. On notera à cet égard qu'au moins 1,6 milliard de personnes continuent de dépendre directement des forêts pour vivre et que la majorité d'entre elles sont pauvres et vivent dans les forêts ou à proximité. Environ 60 millions de personnes, appartenant principalement à des communautés autochtones locales, vivent dans les forêts. Plus de 60 millions de salariés travaillent dans les industries forestières (bois, pâtes et papiers et autres usines de transformation)¹. La valeur annuelle du bois extrait des forêts est évaluée à plus de 100 milliards de dollars. Selon le *Rapport sur l'état des forêts dans le monde en 2007*, 1,6 milliard de mètres cubes de produits du bois ont été extraits des forêts en 2004 et la valeur totale du commerce des produits forestiers a atteint 327 milliards de dollars².

3. Si les populations rurales qui habitent dans les forêts ou leur voisinage tendent à en vivre plus largement et plus directement, les populations urbaines en tirent elles aussi des avantages (matières premières, eau propre, air pur, récréation et qualité de vie), qui peuvent sembler indirects, mais qui n'en sont pas moins importants. La plupart des sociétés admettent que la présence de forêts et d'arbres dans les villes ou les campagnes avoisinantes offre des occasions bien nécessaires de récréation et de soulagement des tensions de la vie moderne, jouant ainsi un important rôle d'aide thérapeutique et émotionnelle. Les forêts procurent une sensation de pureté et de proximité avec la nature, et il est donc normal que les populations du monde entier soient conscientes et s'inquiètent des taux élevés de déboisement et de dégradation des forêts. Comme ils sont de mieux en mieux informés des problèmes environnementaux et du changement climatique mondial ainsi que de leurs incidences sur les humains et les écosystèmes, les gens sont sensibles aux fonctions critiques des forêts et s'inquiètent beaucoup de leur perte. Les forêts et les arbres

¹ W. V. Street et S. Price, *TFD Review: Advancing Poverty Reduction and Rural Livelihoods through Sustainable Commercial Forestry*, TFD Publication n° 4 (New Haven, *The Forest Dialogue*, 2009).

² Voir <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0773e/a0773e09.pdf>.

sont devenus des symboles de la nécessité d'apporter des changements et de s'engager à adopter de nouveaux modes de vie. Ils symbolisent maintenant l'avenir.

4. Le thème général de la neuvième session, intitulé « Les forêts au service des populations, des moyens de subsistance et de l'élimination de la pauvreté » n'est pas simplement théorique car il est centré sur la relation de base entre l'humanité et ce cadeau unique de la nature. Dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, ce thème constituait un point prioritaire de la neuvième session. Il s'organise en trois thèmes subsidiaires précis : a) gestion communautaire des forêts; b) aspects sociaux et culturels des forêts; c) développement social et communautés autochtones et autres populations locales tributaires des forêts, y compris le régime foncier des forêts. Le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale deux rapports donnant des éléments d'information sur ces trois thèmes subsidiaires, intitulés « Gestion communautaire des forêts » (E/CN.18/2011/4) et « Les forêts au service des populations : fonctions culturelles et sociales des forêts et développement social » (E/CN.18/2011/5). Le premier examine les questions qui relèvent du thème subsidiaire a) et le second, celles qui relèvent des thèmes subsidiaires b) et c).

5. Le présent rapport contient un ensemble exhaustif de conclusions et de recommandations portant sur les thèmes subsidiaires, en vue de faciliter les débats de politique générale du Forum. Il s'inspire des renseignements présentés dans différents documents, à savoir le rapport de la réunion d'experts internationaux (initiative parrainée par les pays) sur le thème : « Les forêts au service des populations : le rôle des programmes forestiers nationaux et l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts », tenue à Guilin (Chine) en novembre 2009; le rapport de l'atelier (initiative parrainée par les pays) sur le thème : « La gouvernance forestière et la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts en Amérique latine et dans les Caraïbes », tenu à Oaxaca (Mexique), en septembre 2010; et le rapport de l'atelier (initiative des grands groupes) sur le thème : « Utiliser la gestion forestière durable pour éliminer la pauvreté : renforcer l'approche multipartite au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts », tenu à Accra en juillet 2010.

6. Comme les questions relevant du thème général et des thèmes subsidiaires sont étroitement liées et se chevauchent, il convient d'examiner le présent rapport en même temps que les rapports du Secrétaire général dont il est question au paragraphe 4.

7. Le présent rapport contient trois sections. La section II présente les conclusions concernant les questions liées à l'interaction entre les forêts et les populations et au rôle joué par les forêts et les arbres dans les moyens de subsistance et l'élimination de la pauvreté. La section III présente une série de recommandations qui s'adressent expressément aux États Membres, au Partenariat de collaboration sur les forêts, aux donateurs ainsi qu'à la communauté internationale et au secrétariat du Forum.

II. Conclusions

8. Les forêts peuvent être le moteur du développement économique rural et de la prospérité ou alimenter au contraire le cercle vicieux de la pauvreté, selon les choix de société et les mesures qu'ils entraînent. Les nombreux exemples de régions sous-

développées où des personnes pauvres vivent à proximité de riches forêts donnent à penser que les collectivités tributaires des forêts vivent de fait dans la pauvreté. Or l'expérience montre que, quand des forêts sont détruites par des procédés non viables, ces collectivités deviennent encore plus pauvres et plus vulnérables à cause de la dégradation des écosystèmes dont elles dépendent. En revanche, lorsque l'aménagement des forêts est économiquement viable et que les produits forestiers sont traités et utilisés en harmonie avec les besoins de la société, les forêts peuvent concourir sensiblement à la réduction de la pauvreté et à la création d'entreprises et d'activités de service particulières. La volonté politique d'élaborer et d'appliquer des mesures mettant les forêts au service du bien-être des populations est donc déterminante. C'est pourquoi le Forum souhaitera peut-être se demander comment les forêts peuvent subvenir plus efficacement aux besoins des populations autochtones et rurales qui en sont tributaires et leur permettre de sortir de l'économie de subsistance et de la pauvreté qui l'accompagne : mortalité infantile élevée, espérance de vie plus courte, absence de perspectives d'activités rémunératrices et de création de richesses, accès limité à l'enseignement et aux services de santé.

9. Autant qu'une entité biophysique, la forêt est une réalité sociale et politique parce que les différents acteurs qui interviennent (petits propriétaires, administrations, défenseurs de la nature et industries forestières) ont souvent des intérêts opposés en matière d'aménagement. La gestion de la ressource obéit donc à des principes relevant de la sociologie, de la science politique et du comportement humain autant que de la sylviculture.

10. Certains pays ont établi des processus de décision et de mise en marché censés améliorer la conservation, la gestion et la mise en valeur durable des forêts au profit des générations actuelles et futures. Ces dispositifs assurent la protection stricte de l'État, la propriété privée, le développement des débouchés et l'intervention de la population locale dans la gestion de la forêt. Cependant, comme il ressort clairement des rapports du Secrétaire général (E/CN.18/2011/4 et 5), beaucoup reste à entreprendre pour faire disparaître le lien entre pauvreté et forêts et parvenir à exploiter la forêt de façon viable.

A. Forêts et développement social

11. Pour toutes les populations rurales pauvres, l'accès à l'alimentation, au combustible, à l'eau et aux médicaments est vital et les ressources de la forêt sont un appoint qui complète les produits de l'agriculture. En milieu rural, les femmes et les enfants doivent passer une bonne partie de leur temps à chercher en forêt du bois de feu, du fourrage et des moyens de subsistance. Les femmes et les enfants dont on ne respecte ni les droits ni le bien-être lorsqu'ils travaillent en forêt connaissent un sort difficile. Quels que soient leur âge et leur sexe, les pauvres dépendent plus que les riches de la forêt pour leur subsistance. Avec une meilleure gestion et un encadrement institutionnel et politique propice, les forêts peuvent devenir une arme vraiment puissante pour lutter contre la pauvreté, accroître la résilience et créer des entreprises et des activités de service reposant sur un aménagement forestier écologiquement viable. Cette stratégie devrait s'articuler sur les liens entre la forêt, l'agriculture et les autres fronts du développement, de manière multisectorielle et intégrée, favorable aux petites et moyennes entreprises forestières et aux partenariats entre exploitants et populations locales.

12. La valorisation des biens et services forestiers et la mise au point de mécanismes de rentabilisation sont des initiatives politiques et réglementaires importantes qui reconnaissent la valeur des forêts et concourent ainsi plus efficacement au bien-être des êtres humains. À cet égard, des initiatives récentes de « paiement pour services liés aux écosystèmes » ont montré qu'il était possible d'attribuer une valeur à des fonctions indispensables au bien-être des êtres humains (fixation du CO₂, qualité de l'eau, préservation de la diversité biologique, protection des sols, par exemple) et d'en payer le prix. Les initiatives de ce type prennent de l'ampleur depuis une dizaine d'années, notamment grâce aux mécanismes élaborés dans le cadre des négociations sur les changements climatiques, en particulier la récente initiative de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) et la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+), dont l'intention centrale est d'obtenir des incitations et des moyens financiers importants pour lutter contre le déboisement. Cette nouvelle source de financement offre des avantages potentiels mais, comme elle concerne essentiellement le déboisement, la plupart des pays n'en bénéficient pas à ce jour. Les moyens d'existence de la population dépendent fortement, entre autres services écosystémiques rendus par la forêt, de l'entretien et de l'amélioration du cycle hydrologique, qui doivent garantir que l'eau est abondante et de qualité, y compris l'eau potable destinée aux populations rurales et urbaines et l'eau destinée à l'agriculture.

B. La valeur culturelle des forêts

13. Dans toutes les sociétés, le rapport de l'homme à la forêt est à l'origine de nombreuses valeurs culturelles et spirituelles. Bien qu'intangibles, ces valeurs se manifestent de diverses manières et sont des traits déterminants de l'identité culturelle.

14. Investir dans le capital social accélérerait le rythme du développement en concourant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À mesure que le niveau de vie s'élèvera et que s'éveillera la conscience sociale, l'idée que la forêt est une ressource gratuite et inépuisable va elle aussi évoluer. Les arbres et les forêts peuvent être un très bon moyen de créer de la richesse et de lutter contre la pauvreté qui touche les populations qui en sont tributaires, et un réel effort d'intendance peut réduire ou arrêter le déboisement et la dégradation des peuplements. Les politiques de lutte contre la pauvreté et d'aménagement viable des forêts devraient aller de pair.

C. Gouvernance forestière et sécurité des droits fonciers

15. Les droits sur les forêts et la gouvernance forestière ont connu une évolution sans précédent au cours des 30 dernières années, en particulier en ce qui concerne les relations entre les populations et les gouvernements. Cette période a été marquée par une plus grande ouverture des décideurs dans le secteur forestier à l'égard de la participation des populations locales à la gouvernance et au partage des avantages que procurent les forêts. Si l'on veut privilégier la dimension humaine dans le contexte des forêts, il importe au plus haut point que les décideurs et les forestiers soient à l'écoute des populations de manière à pouvoir déterminer ce qu'elles

souhaitent obtenir des forêts et ce dont elles ont besoin à cet égard, ce qui nécessite l'adoption de mécanismes de gestion axés sur la consultation, la participation et un partage équitable. Il est essentiel que cette tendance se poursuive et qu'elle soit consolidée à l'avenir de sorte qu'il soit tenu compte de l'avis des populations dans le cadre de la gouvernance forestière.

16. La bonne gouvernance, qui permet de créer un environnement sain, propice à l'investissement, à la sécurité des droits fonciers, à l'état de droit, à la prise de décisions fondée sur la participation et à une administration efficace est un préalable à toute action visant à assurer la gestion durable des forêts aux fins de contribuer à la santé et au bien-être des populations.

17. La pérennité de toutes les ressources naturelles, y compris des forêts, passe par la sécurité d'occupation des sols, et les droits et les devoirs qui s'y attachent. C'est pourquoi la sécurité des droits fonciers et les droits connexes en matière d'accès et de partage devraient occuper un rang de priorité élevé dans le débat sur les forêts. Les régimes fonciers devraient prévoir la sécurité d'occupation et des droits de propriété, ainsi que la mise en place de mécanismes institutionnels aux fins d'une application effective. L'expérience a montré que les modèles de gestion communautaire des forêts donnent de bons résultats dans les pays où le régime foncier est précisément défini et la sécurité de ces droits garantie par l'État. Il est plus important que jamais de souligner, dans le cadre du nouveau mécanisme de réduction des émissions (REDD+) adopté lors des négociations sur le changement climatique, la nécessité de réformer les droits et les régimes fonciers de manière à répondre aux intérêts des populations locales et des groupes autochtones en veillant à ce qu'ils tirent bénéfice de ces nouveaux mécanismes, notamment.

18. Le droit des populations locales à l'accès aux avantages que procurent les forêts et à leur partage est une condition fondamentale pour parvenir à assurer la gestion durable des forêts et pour lutter contre la pauvreté rurale dans les zones forestières. Il faut concilier les connaissances traditionnelles dans ce domaine, les droits de propriété intellectuelle et le partage équitable des avantages entre les populations autochtones et locales et les acteurs extérieurs travaillant dans ce secteur. Cette question a suscité une attention accrue ces dernières années à la suite de l'expérience acquise dans le cadre de la conception et de l'application du mécanisme REDD+.

19. Par ailleurs, l'amélioration des données, les connaissances scientifiques et les techniques de gestion modernes jouent un rôle essentiel pour assurer la gestion durable des forêts, ainsi que pour la transformation et la commercialisation en aval des produits forestiers ligneux et non ligneux. Il faut renforcer les interactions entre sciences et politiques aux niveaux local, national et international en ayant recours aux technologies modernes telles que l'informatique.

20. Il est indispensable de mettre au point une approche intégrée tenant compte de l'intérêt que présentent les ressources forestières sur le plan économique, social et environnemental, ainsi que de leur dimension culturelle et spirituelle pour tous les peuples, et d'élaborer des mécanismes comme REDD+. À cet égard, une intégration intersectorielle et interinstitutionnelle plus fréquente et plus efficace est nécessaire.

21. Si les parties prenantes disposent de suffisamment de données sur les ressources forestières et les mesures prises à cet égard, elles peuvent assurer une gestion durable des forêts en maintenant l'exploitation aux niveaux voulus et,

partant, en manifestant leur intérêt pour la valeur réelle que revêtent les produits forestiers sur le plan socioéconomique. À cette fin, il faudra déterminer les lacunes à cet égard et aider à renforcer les capacités à l'échelon local.

D. Gestion communautaire des forêts

22. La gestion communautaire des forêts est un phénomène qui s'étend dans plusieurs endroits du monde. Après 30 ans, ce système est aujourd'hui à un tournant. Le principe fondamental sur lequel il repose est la place centrale qu'occupe l'être humain et la valeur des responsabilités et des actions communes, en particulier pour les populations vivant à l'intérieur et autour des zones forestières, dont les modes de vie sont directement influencés par l'existence (ou la perte) de la forêt. Dans ce cadre, l'État délègue à certains groupes l'autorité et la responsabilité d'assurer le contrôle et la gestion de certains espaces forestiers. Les programmes de gestion communautaire des forêts prennent différentes formes, en fonction de la situation sociale, politique, institutionnelle et biophysique d'un pays. On sait d'expérience que ce système peut contribuer pour beaucoup à la gestion durable des forêts, à la conservation de la diversité biologique, à l'amélioration des moyens d'existence, au renforcement de la démocratie locale et à l'organisation des populations, de même qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Les forêts exploitées par les populations locales ont non seulement aidé à remettre en état des versants arides, à améliorer les forêts naturelles dégradées et à accroître l'offre de produits forestiers pour les populations locales mais elles leur ont aussi fait connaître l'engagement civique, en les amenant notamment à créer des associations et à se mobiliser en faveur de la justice sociale et de leurs droits, et les compétences nécessaires pour mener des actions communes. Dans de nombreux pays en développement, les villageois qui ont participé à des programmes de gestion communautaire des forêts sont aussi plus actifs au sein d'autres mouvements sociaux ou politiques. C'est un phénomène inattendu qui a des retombées positives émancipatrices pour les couches vulnérables de la société qui, auparavant, ne pouvaient faire entendre leur voix, notamment les femmes et les pauvres.

24. Les modèles de gestion communautaire des forêts ont donné lieu à de nombreux changements sociaux, en assurant notamment la fourniture continue de produits forestiers de base aux populations locales et en permettant aux enfants d'avoir du temps libre pour aller à l'école. Ils ont aussi offert la possibilité de transformer et de commercialiser les produits forestiers ligneux et non ligneux et de créer d'autres revenus. Dans les pays sortant d'un conflit comme par exemple, au Libéria, les entreprises forestières locales peuvent en tirer d'énormes avantages, à la fois sur le plan économique et du point de vue de la réinsertion sociale. Pourtant, force est de reconnaître que ces modèles ont leurs propres limites; il serait faux de prétendre que les forêts qui sont exploitées par les populations locales sont nécessairement la meilleure solution ou la seule qui permette d'assurer une gestion durable des forêts à diverses fins, ou qu'elles ne présentent aucun problème particulier. Il vaut mieux considérer que ce modèle n'est qu'un parmi tant d'autres, qui devraient être choisis en tenant compte des conditions environnementales, socioéconomiques et politiques. Elinor Ostrom, lauréate du prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur les biens communs et l'action collective, a dit qu'il y avait des systèmes de gestion des forêts par l'État qui fonctionnaient, des systèmes de gestion des forêts par les populations locales qui fonctionnaient, et d'autres qui

ne fonctionnaient pas. Il serait dangereux de penser qu'il existe une formule idéale ou que la gestion des forêts par les populations locales marche toujours³. Il reste qu'avec la mise en place d'un cadre institutionnel approprié, pourvu d'une aide financière, technique et juridique, la gestion communautaire des forêts peut, dans bien des cas, produire les résultats souhaités pour les populations et les forêts.

25. La gestion communautaire des forêts devrait aussi être envisagée dans un cadre plus large englobant d'autres activités liées à l'utilisation des sols, notamment l'agriculture, l'élevage, la mise en place d'infrastructures et la protection des bassins versants. La plupart de ces pratiques étant courantes dans les zones rurales, les décisions économiques prises par les localités et les ménages au sein des populations locales dépendent des revenus tirés des activités agricoles ou autres, des forêts et d'autres sources ou secteurs d'activité. Sachant que plus d'un milliard d'hectares de terres dégradées dans le monde pourrait être remis en état au titre de la restauration des paysages forestiers, la gestion communautaire des forêts pourrait être intégrée dans d'autres activités économiques rurales. D'autres stratégies analogues (mises en œuvre sur des terres non dégradées dans des forêts d'exploitation ou des forêts protégées à des fins de conservation) sont également importantes.

E. Nouveaux problèmes

26. On s'entend à nouveau à reconnaître le rôle que jouent les forêts pour assurer un approvisionnement durable en eau et faciliter la transition des sociétés vers une économie verte. L'énergie provenant du bois, les infrastructures et les constructions écologiques, et les forêts, qui constituent des puits de carbone, sont des atouts pour le secteur forestier. Lorsqu'on étudie le cycle de vie des matériaux de construction, le bois offre de gros avantages par rapport à d'autres matériaux et a de ce fait le potentiel de gagner des parts de marché et d'être utilisé dans toutes les constructions écologiques à l'avenir (pour plus de détails sur l'économie verte, voir E/CN.18/2011/8).

27. La mobilisation des fonds nécessaires pour assurer la gestion durable des forêts sous tous ses aspects est un problème critique qui fait débat dans le processus international sur les forêts. Si le financement du mécanisme REDD+ offre de nouvelles possibilités de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour les forêts, il est toutefois peu probable que cela permettra de s'attaquer à tous les aspects de cette entreprise. À cet égard, il convient de souligner qu'à la session extraordinaire de la neuvième session du Forum sur les forêts, tenue en octobre 2009, un processus a été engagé en vue de trouver une solution concrète aux problèmes de financement pour tous les aspects des forêts dans toutes les régions géographiques et tous les types de forêts. À cet égard, l'expérience acquise grâce aux programmes et travaux menés dans le cadre du mécanisme REDD+, notamment le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds pour l'environnement mondial et plusieurs initiatives bilatérales et régionales, apportera des informations précieuses pour les travaux du Forum relatifs au financement des forêts et pour le

³ *The Economist*, 25 septembre 2010.

Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le financement forestier.

III. Recommandations soumises à l'examen du Forum des Nations Unies sur les forêts

28. Le Forum souhaitera peut-être inviter les États Membres :

a) À prévoir des schémas de participation dans la prise des décisions relatives aux forêts, sous l'angle notamment de l'intervention des communautés locales et des populations autochtones et de la mise en valeur de leurs connaissances, en faisant expressément place à la participation des femmes;

b) À appuyer la mise en place, ou éventuellement le renforcement des mécanismes de prise de décisions en matière de gestion des forêts, avec la participation des femmes pour mieux représenter leurs intérêts;

c) À prendre des mesures pour rechercher, instaurer et promouvoir un encadrement porteur, titulariser les biens-fonds, rendre l'accès équitable et partager les avantages, et à proposer des incitations à long terme pour attirer l'investissement dans la forêt;

d) À poursuivre en l'accéléralant le transfert des droits fonciers en réformant les législations et réglementations nationales de façon que ces droits puissent être dévolus aux communautés locales et aux populations autochtones en fonction de leur niveau de sujétion aux ressources forestières;

e) À apporter leur aide financière et technique pour développer la capacité des communautés locales et des populations autochtones de négocier et formaliser les arrangements conclus en matière de droits fonciers, d'accessibilité et d'avantages;

f) À mettre en commun l'expérience acquise et à donner des exemples de partage des revenus et des avantages tirés des concessions forestières d'exploitation commerciale du bois d'œuvre aux communautés dont les moyens de subsistance dépendent directement de ces forêts;

g) À chercher à considérer sous l'angle de la restauration des sites forestiers les sols dégradés qui appellent à déterminer dans une optique plus stratégique les zones à aménager (zones forestières, zones agricoles, zones humides, zones protégées et autres zones d'aménagement), et à rechercher la collaboration étroite des communautés;

h) À encourager l'adoption de protections et de consignes garantissant que les avantages tirés des forêts seront distribués équitablement aux communautés locales et aux populations autochtones, particulièrement dans le contexte des nouveaux dispositifs qui concernent la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+);

i) À mettre en valeur des sources d'énergie de rechange et à les mettre à la disposition des populations rurales, et à améliorer la productivité agricole pour réduire la pression exercée sur les forêts naturelles, y compris celle qu'exerce la biomasse agricole;

j) À se doter de politiques intégrant des fonctions que remplit la gestion rationnelle des forêts, en ce qui concerne l'approvisionnement en eau propre des populations rurales et urbaines d'une part et des exploitations agricoles de l'autre;

k) À faire connaître la valeur et l'importance de la production durable de biens et de services forestiers multiples, notamment par des campagnes d'information lancées en direction des communautés, ainsi que les avantages sociaux, économiques et environnementaux apportés par la forêt; à cette fin, à inclure les disciplines sylvicoles dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, en tirant parti pour cela des divers médias et de l'Année internationale des forêts (2011);

l) À promouvoir l'esprit d'entreprise local, les partenariats communautés-exploitants, les petites et moyennes entreprises sylvicoles et les investissements connexes dans la gestion durable des forêts.

29. Le Forum devrait envisager d'inviter le Partenariat de collaboration sur les forêts :

a) À faire le point, en collaboration avec les pays et les grands groupes, sur la situation des banques de données et des renseignements sur l'état des forêts et les droits fonciers qui s'y attachent, y compris les renseignements sur la diversité biologique des forêts, le carbone et les moyens de subsistance offerts par chaque type de peuplement; et à travailler à la création, puis à l'actualisation périodique, d'un mécanisme mondial d'échange de données numérisées aisément accessible aux administrations publiques, aux administrateurs des forêts, aux chercheurs, aux associations et aux autres parties intéressées;

b) À aider les pays à se doter de politiques, de stratégies et de systèmes de rassemblement de données faisant le lien entre la gestion durable des forêts et la viabilité et la résilience des moyens de subsistance locaux, en ayant soin de mettre l'accent sur la gouvernance forestière, la titularisation foncière et la participation de la société civile;

c) À aider les États Membres à mettre au point des méthodes simples et pratiques pour faire comprendre toute la gamme des fonctions qu'assume la forêt et se servir de ces fonctions pour protéger les écosystèmes vulnérables ou créer des flux de revenu provenant de sources exploitables dans la durée;

d) À aider les pays et les communautés à devenir plus compétents dans l'art de la communication, de la médiation et de la facilitation et dans la gestion des conflits, et à renforcer leur collaboration avec d'autres secteurs;

e) À aider les États Membres à renforcer les moyens dont disposent les communautés de produire des biens et des services durables par des initiatives telles que la formation de proximité, les réseaux d'enseignements et les associations de représentants des divers groupes d'intervenants;

f) À aider les États Membres à intégrer l'outil que représente la forêt, leurs programmes sylvicoles et les plans analogues à leurs stratégies nationales de développement et de financement des forêts, et à rattacher ces opérations aux autres mécanismes de coordination sectorielle, y compris dans le domaine de l'agriculture et de la lutte contre le paupérisme;

g) À promouvoir la stratégie de restauration des sites forestiers, initiative commune au Partenariat de collaboration sur les forêts, en s'appuyant sur les travaux du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers et moyen d'optimiser les choix en matière d'écosystèmes et d'équilibre entre les êtres humains et la nature dans ce milieu.

30. Le Forum voudra peut-être inviter les donateurs, les organisations internationales et la société civile :

a) À travailler ensemble à définir les grands traits d'un contexte porteur en ce qui concerne la gestion durable des forêts et aider les pays à créer ce contexte pour l'investissement dans la sylviculture durable;

b) À augmenter le financement des actions axées sur les populations en matière de gestion durable des forêts, spécialement les programmes intégrés de développement rural, en particulier la gouvernance, la gestion et le partage communautaires des forêts;

c) À fournir des ressources financières, à aider à développer les capacités et à promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement et aux pays en transition, afin d'appuyer leurs efforts de gestion communautaire des forêts et de développement social.

31. Le Forum voudra peut-être faire appel au secteur privé et aux associations civiles pour participer et concourir activement aux programmes de développement forestier axés sur les populations.

32. Le Forum voudra peut-être demander à son secrétariat :

a) De continuer à recueillir et à analyser, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des renseignements sur la part qui revient aux forêts dans les moyens de subsistance durables, la création de revenus et le développement économique, et de les soumettre au Forum à sa dixième session, au titre du thème général de celle-ci, « Forêts et développement économique ». Une initiative intersessions, parrainée par les pays, les organisations ou les grands groupes pour appuyer le Forum, serait bienvenue;

b) D'envisager des activités intersessions sur la méthode de valorisation des forêts qui permettrait de donner son juste prix à ce que les forêts apportent dans la comptabilité nationale et dans le développement, afin d'élargir le débat sur le thème général de la dixième session, en 2013;

c) En coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, de reconnaître la relation fondamentale critique qui unit les forêts et l'eau, et procéder avec l'appui des donateurs à l'analyse des variables déterminantes de cette relation en vue de leur examen à la dixième session à titre d'aspect critique du développement économique et de nouvelle grande problématique.